



**A** CH-3003 Berne  
DFF

---

Conférence des gouvernements  
cantonaux (CdC) et  
Conférence des directrices et directeurs  
cantonaux des finances (CDF)  
Maison des cantons  
Speichergasse 6  
Case postale 444  
3000 Berne 7

Berne, le 22 octobre 2012

### **Audition: programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014 (CRT 2014)**

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,  
Mesdames, Messieurs,

Ayant accepté la motion 11.3317 de la Commission des finances du Conseil national, le Parlement demande au Conseil fédéral de poursuivre son réexamen des tâches et de lui soumettre, d'ici à la fin de l'année 2012, un message comportant des propositions d'allègements budgétaires substantiels. En réponse à la motion, le Conseil fédéral a élaboré le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014 (CRT 2014), par lequel il propose des allègements annuels de quelque 700 millions entre 2014 et 2016. Il a chargé le Département fédéral des finances de mener une audition à ce sujet auprès de la CdC et de la CDF.

Vous trouverez ci-joint le rapport concernant le CRT 2014, accompagné du projet de loi, qui vous donnera un aperçu détaillé des mesures proposées. En élaborant le projet de CRT 2014, le Conseil fédéral s'est employé à éviter les reports de charges sur les cantons. La majeure partie des mesures portent, par conséquent, sur des domaines relevant de la Confédération. Cependant, les tâches communes à la Confédération et aux cantons ne sont pas entièrement exclues du champ d'application du CRT 2014. Selon le Conseil fédéral, les mesures touchant les tâches communes n'ont toutefois pas de répercussion sur les cantons ou, du moins, laissent à ceux-ci la liberté de décider s'ils entendent compenser par leurs propres moyens les contributions fédérales supprimées.

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre prise de position éventuelle d'ici au 26 novembre 2012. Nous prévoyons également de fixer avec vous un rendez-vous au début du mois de décembre prochain afin d'examiner ensemble vos propositions et la suite des opérations. A cet effet, nous prendrons contact avec vous au cours de ces prochains jours.

Nous sommes bien conscients du fait que le délai imparti est très court; le Conseil fédéral tient toutefois à tenir le calendrier fixé par le Parlement et à soumettre son message d'ici à la

fin de l'année 2012.

Monsieur Martin Walker, responsable du service des questions fondamentales de la division de la Politique des dépenses (tél.: 031 322 60 27; courriel: martin.walker@efv.admin.ch) se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous remerciant d'avance pour votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Widmer-Schlumpf', written in a cursive style.

Eveline Widmer-Schlumpf  
Présidente de la Confédération

Annexes:

- Rapport explicatif concernant la loi fédérale sur le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014
- Projet de loi fédérale sur le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014